

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
4 AVRIL 2022
SALLE DES COLOMBIERS – BLOSSEVILLE SUR MER

La séance est ouverte à 18h30.

M. Philippe Dufour accueille les personnes présentes.

<i>Délégués Titulaires</i>		<i>Délégués Suppléants</i>	
Délégués communautaires			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE D'ALBATRE : 13 délégués présents			
ALIGNY Jean François	P	LANGLOIS Charles-Henri	
BOUST Emmanuel	A	LIEURY Benoit	
CANU Jean-Pierre	E	CAPRON Stéphanie	E
CLAEYSSENS Luc	P	BIGOTTO Serge	
COUROYER Alain	E	LETAILLEUR Lucie	
DESCHAMPS Joël	P	LENDORMY Philippe	
DUBOSC Christophe	P	BAUDOUIN-BERTIN Catherine	
DUFOUR Philippe	P	LECLERCQ Philippe	
FOLLIN Stéphane	P	BATISTELLA Karine	
GODEFROY Noel	E	RABAULT Jean Louis	
GUERIN Yves	A	GUEDIN Denis	A
LEGROS Daniel	A	PESQUET Carole	A
LEJEUNE Frédéric	P	PAUMELLE Jean Baptiste	
MATEUF Olivier	E	EMO Sébastien	E
PAULMIER Bruno	P	CHARLENT Héléne	
PICARD Bruno	P	EMO Michel	
RENAUX Jean-Paul	P	PLUCIENNIK Chantal	
TAILLEUX Bernard	P	FAUCON Patrice	
THOMAS Jean Jacques	P	BOULLARD Didier	
VANIER Pascal	P	GAILLANDRE Alain	
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX : 5 délégués présents			
BAR Grégory	A	PASQUIER François	A
BOUDIN Laurent	P	SORTAMBOSC Sébastien	
BOUGON Dominique	E	PIEQC Didier	
BOUST Serge	E	FRANCOIS Charline	E
CAPRON Pascal	E	AUGER Guy	E
DALLE Jean-Christophe	P	LEFORESTIER Edouard	
LARCHEVEQUE Philippe	P	BLOC Jean-François	
LARDANS Etienne	A	CANU Michel	A
LECONTE Olivier	A	MARET Christophe	A
LEROUX Christian	E	GUEVILLE Daniel	
MENAGER Pierre-Yves	P	BRIENS Christian	
WENDLING Magalie	P	HOUSSAYE Monique	
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX DOUDEVILLE YERVILLE : 1 délégué présent			
BELLIERE Didier	P	CAVELAN Xavier	
CERVEAU Josiane	E	PORET Martine	E
COTE Philippe	A	CABOT Jean-Marie	A
HOUX Ludovic	A	TOSTAIN Yves	A
ROUSSEL Mathilde	E	TERRIER Alexandre	E
TIERCELIN Gérard	A	DUVAL Marie-Christine	A
Délégués communaux (Hors GEMAPI) : 3 délégués présents			
BENESVILLE			
BELLIERE Didier	P	CAVELAN Xavier	
BRETTEVILLE SAINT LAURENT			
ROUSSIGNOL Claude	P	CALLENS Vincent	
CANVILLE LES DEUX EGLISES			
PORET Martine	E	CEROU Martin	E
GONZEVILLE			
ROUSSEL Mathilde	E	TERRIER Alexandre	E
PRETOT-VICQUEMARE			
HOUX Ludovic	A	TOSTAIN Yves	
REUVILLE			
LECLERCQ Hervé	P	DUFOUR Thierry	

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures prévues à l'article 6 et notamment au IV) de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 s'appliquent jusqu'au 31 juillet 2022. Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent. **Le quorum étant atteint, le comité syndical peut donc valablement délibérer.**

M. Jean Paul RENAUX est élu secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le compte de gestion dressé par le Receveur reprend les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et les opérations d'ordre prescrites.

Considérant la régularité des opérations, et statuant sur

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,
- l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité syndical à l'unanimité des membres présents déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2 - PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Président du Syndicat quitte la salle sans prendre part au vote.

La lecture du compte administratif 2021 est faite par Monsieur Joel DESCHAMPS doyen d'âge. Il propose aux délégués le vote du compte administratif 2021 comme suit :

Fonctionnement	Réalisé
Dépenses	284 993,29 €
Recettes	294 136,22 €
Excédent 2020	+ 9142,93 €
Investissement	Réalisé
Dépenses	309 567,50 €
Recettes	190 098,63 €
Excédent 2020	- 119 468,87 €
Excédent de fonctionnement antérieur	+ 37 459,70 €
Excédent d'investissement antérieur	+ 183 190,87 €
Excédent de Fonctionnement reporté	+ 46 602,63 €
Excédent d'Investissement cumulé	+ 63 722,00 €

Le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3 - RESTES A REPORTER

Monsieur Philippe DUFOUR reprend la présidence du Comité Syndical et fait la lecture des restes à reporter de 2021 vers 2022.

Code	Libellé	Budget Cumulé	Réalisations	Engagé	Reste à réaliser
INVESTISSEMENT		-40 059,00	23 663,24		-27 400,00
DEPENSES		282 172,00	162 750,32		83 400,00
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	32 601,00	32 561,70		
Art. 1641	Emprunts en euros	31 551,00	31 519,50		
Art. 16818	Autres prêteurs	1 050,00	1 042,20		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	90 260,00	17 484,80		57 000,00
Art. 2031	Frais d'études	87 760,00	13 824,00		57 000,00
Art. 2051	Concessions et droits similaires	2 500,00	3 670,80		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	112 541,00	70 775,29		26 400,00
Art. 2111	Terrains nus	7 213,00			3 000,00
Art. 2118	Autres terrains				
Art. 2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	32 216,00	30 891,77		1 300,00
Art. 2128	Autres agencements et aménagements de terrains	52 382,00	5 288,82		22 100,00
Art. 2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	600,00	560,00		
Art. 2182	Matériel de transport	20 000,00	30 373,00		
Art. 2183	Matériel de bureau et matériel informatique		3 531,72		
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	130,00	129,98		
Ch. 23	Immobilisations en cours	46 770,00	41 918,53		
Art. 2318	Autres immobilisations corporelles en cours	46 770,00	41 918,53		

Code	Libellé	Budget Cumulé	Réalisations	Engagé	Reste à réaliser
Art. 10222	FCTVA	3 022,00	3 161,71		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	56 000,13			56 000,00
Art. 1322	Régions	24 000,13			24 000,00
Art. 1323	Départements	4 000,00			4 000,00
Art. 1328	Autres	28 000,00			28 000,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	400,00	60,98		
Art. 2111	Terrains nus	400,00	60,98		

Delphine HEUDRON indique que les restes à reporter en dépenses d'investissement correspondent pour l'essentiel aux études en cours (Chemin du Val à Veules-les-Roses, Rue du chêne à Riolo à Luneray) et aux financements des travaux correspondants. Quant aux restes à reporter en recettes, ils correspondent aux subventions attendues sur la plantation de haies et sur l'étude du plan de gestion du Dun.

L'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents, les restes à reporter de 2021 vers 2022 :

- en dépenses d'investissement de 2021 vers 2022 pour un montant de 83 400 € (quatre vingt trois mille quatre cents euros).
- en recettes d'investissement de 2021 vers 2022 pour un montant de 56 000 € (cinquante six mille euros).

4 - RESULTAT 2021

Le résultat de 2021 est présenté et affecté comme suit :

Excédent de Fonctionnement reporté	37 459,70 €
Excédent de Fonctionnement 2021	9 142,93 €
Total Excédent de Fonctionnement 2021	46 602,63 €

Excédent d'Investissement reporté	183 190,87 €
Excédent d'Investissement 2021	119 468,87 €
Total Excédent d'Investissement 2021	63 722,00 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2021 s'établissent ainsi,

Dépenses d'Investissement reportées	83 400,00 €
Recettes d'Investissement reportées	56 000,00 €
Solde négatif	27 400,00 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit corrigé du solde des restes à reporter), ce besoin d'autofinancement est de 0,00 €.

Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	46 602,63 €
Report de l'excédent d'Investissement à la ligne 001 (recettes)	63 722,00 €

L'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents l'affectation du résultat 2021.

5- AMORTISSEMENTS

Delphine HEUDRON présente le tableau dans lequel sont reportés les amortissements :

biens	Montant Acquisition	Annuité amortissement	Montant amorti au 1/1/2022	Valeur Nette au 1/01/2022	Montant amortiss. de 2022	Montant amorti au 31/12/2022	Valeur Nette au 31/12/2022
Subventions Equipement contrat rural	841 498,80	56 099,92	617 098,20	224 400,60	56 099,92	673 198,12	168 300,68
COURDES CADETS RECOLLEMENT	780,00	156,00	156,00	624,00	156,00	312,00	468,00
LEVE REPERE BRAMETOT 29	972,00	194,40	-	972,00	194,40	194,40	777,60
IXCHANGE	438,00	146,00	146,00	292,00	146,00	292,00	146,00
INTERCO CLOUD 2021 COMPTA	3 670,80	1 223,60	-	3 670,80	1 223,60	1 223,60	2 447,20
PLANTS ARBRES 2019	750,11	250,04	250,04	500,07	250,04	500,08	250,03
PLANTATIONS 2018	105,48	35,16	35,16	70,32	35,16	70,32	35,16
PLANTATIONS BOURG DUN 2018	621,30	207,10	207,10	414,20	207,10	414,20	207,10
PLANTS FASC BOURG DUN 2017	914,55	304,85	304,85	609,70	304,85	609,70	304,85
PLANTATIONS 2016	200,00	66,67	66,67	133,33	66,67	133,34	66,66
PLANTS FASCINES 2016	331,88	110,63	110,63	221,25	110,63	221,26	110,62
PLANTATIONS 2020	509,35	169,78	169,78	339,57	169,78	339,56	169,79
PLANTATIONS BENESVILLE 2020	863,06	287,69	287,69	575,37	287,69	575,38	287,68
PLANTS CLOS DES IFS	824,10	274,70	-	824,10	274,70	274,70	549,40
PLANTS CLOS DES IFS	133,67	44,56	-	133,67	44,56	44,56	89,11
PLANTATIONS MARCHE 2020 ENV ET FORET	25 956,00	8 652,00	-	25 956,00	8 652,00	8 652,00	17 304,00
DIVISION PARC BLENGRE	1 176,00	392,00	392,00	784,00	392,00	784,00	392,00
REBORNAGE ZD20 LA CHAPELLE	1 056,00	352,00	352,00	704,00	352,00	704,00	352,00
PLAN RECOL ZD14-17 LA CHAPELLE	780,00	260,00	260,00	520,00	260,00	520,00	260,00
DEBROUSAILLEUSE STHIL	1 124,10	187,35	674,46	449,64	187,35	861,81	262,29
MOTOPOMPE	563,00	93,83	375,32	187,68	93,83	469,15	93,85
TRONCONEUSE MS201TC	597,08	99,51	298,53	298,55	99,51	398,04	199,04
PERCEUSE	391,52	130,51	261,02	130,50	130,50	391,52	-
CAGES RATS	560,00	186,67	-	560,00	186,67	186,67	373,33
VOITURE DACIA	6 000,00	-	4 800,00	1 800,00	600,00	5 400,00	600,00
SPRINTER MERCEDES	30 373,00	3 037,30	-	30 373,00	3 037,30	3 037,30	27 335,70
PC PORTABLE DH	3 531,72	706,34	706,34	2 825,38	706,34	706,34	2 119,04
PC PORTABLE BL	3 531,72	706,34	-	3 531,72	706,34	706,34	2 825,38
LAMPE HALOGENE	98,65	19,73	98,65	-	-	98,65	-
TOTAL				74 974,93			

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve les amortissements 2022 pour la somme de 74 974,93 €.

6 – PROGRAMMATION BASSIN VERSANT

6.1 Le bilan 2021

Avant de présenter les réalisations de la programmation 2021, Delphine HEUDRON rappelle que la pluviométrie de l'année écoulée a été modérée et que les ouvrages sont entrés en fonctionnement à l'occasion de deux événements : 29 janvier et 10 décembre 2021.

L'état d'avancement des études en cours est le suivant :

- étude de maîtrise d'œuvre pour la protection Rue du chemin du Val à Veules-les-Roses : conception et étude de faisabilité de 2 ouvrages (Terrain de cross – 900 m³ et parcelle communale Services techniques – 1 300 m³), accord de principe de la Direction des Routes pour un rejet du débit de fuite et de la vidange sur l'accotement de la RD925, et approche des propriétaires en cours pour l'ouvrage du Terrain de cross, précision technique sur l'arrivée de l'eau de l'ouvrage du Terrain de cross à apporter.
Un budget de 10 000 € est proposé pour 2022, pour la prestation de maîtrise d'œuvre et d'éventuels compléments topographiques et/ou d'études géotechniques.
- Etude de maîtrise d'œuvre pour la lutte contre les inondations de la rue du Chêne à Riolo : aucun des différents scénarii d'aménagements avec ouvrages de stockage n'a été retenu, en raison de diverses difficultés de mise en œuvre et des coûts estimatifs annoncés. Le principe finalement retenu est dans un premier temps, de lever les dysfonctionnements et les freins à l'écoulements en aval de la voie verte au nord de la RD4 et d'améliorer ainsi les débits en amont. Des travaux seront proposés dans la programmation 2022.

Les travaux réalisés en 2021 sont les suivants :

Commune	Ouvrage	Contenu	Coût
Angiens	Silleron Amont Silleron Aval	Réhabilitation de l'ouvrage de fuite à Silleron aval, et changement de la vanne sur Silleron aval	41 918 € (report de 7000 € de Maitrise d'œuvre sur 2022)
Veules-les-Roses	Les Hollandais	Réfection de la partie aval de canalisation de vidange	

Le programme de plantations, dans le cadre du Plan de Relance « Plantons des haies », a été mis en œuvre avec près de 2 km de haies réalisées pendant l'hiver 2021-22, auxquels s'ajoute environ 1 km d'un projet porté par un exploitant agricole en son nom propre. Philippe DUFOUR rappelle que ces actions en faveur de la plantation de haies sont importantes, et que de nouveaux secteurs de notre territoire seront le siège de nouveaux projets.

6.2 La programmation 2022

La programmation a été élaborée par la commission bassin versant du 24 février 2022, avec les actions suivantes :

Commune	Lieu / ouvrage	Contenu	Coût
Luneray	Aval de la rue du Chêne à Riolo	Correction des dysfonctionnements, réalisation d'une noue dans le terrain communal.	5 800 €
Le Bourg-Dun	Route du Beaufournier	Fossé parallèle à la route pour gestion des ruissellements et éviter érosion en aval	1 230 €
La Chapelle-sur-Dun	Plaine en amont	Curage d'un fossé, inclus dans le dispositif d'aménagements hydrauliques en cascade en amont de La Chapelle-sur-Dun	2 500 €
Saint Pierre-le-Vieux	Le Bois Marquis Potay M9	- curage à l'aval de la digue - curage à l'amont de la digue	21 100 €
La Gaillarde	Potay 5-6	- curage du fossé amont - curage du bassin	12 120 €

Ces travaux ont fait l'objet d'une consultation. Le marché a été passé avec l'entreprise MS BTP de Cailleville.

Un budget complémentaire de 8 865 € est prévu pour d'autres interventions pour régler des problèmes ponctuels. Le curage de fossé et zone inondable sur des ouvrages de Veules-les-Roses sont d'ores et déjà réalisés. Sont également déjà prévus deux petits chantiers sur les communes de Gonzeville (talus du terrain communal) et La Gaillarde (gestion des écoulements sur une bande enherbée existante).

Afin de prévenir l'obstruction de canalisations, des grilles (ou cages à requins) sont prévues sur les sites des ouvrages Brametot 29 et RD89-La Chapelle sur Dun, pour un budget de 2 000 €.

Dans le cadre du stage « Trame Verte Trame Bleue », afin de pouvoir réaliser quelques projets pilote, une enveloppe de 7 700 € est réservée pour des premiers travaux.

Etude de danger

Delphine HEUDRON informe l'assemblée qu'un courrier de la DDTM reçu fin 2021, rappelait aux structures gestionnaires d'aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations, l'obligation de réaliser des Etudes De Danger (EDD), pour des aménagements de plus de 50 000 m³. La notion « d'aménagement hydraulique » (ouvrage seul, enchainement d'ouvrages sur un même axe de ruissellement, addition d'ouvrages protégeant un même exutoire) n'étant pas clairement définie, un travail est amorcé par les Syndicats de bassins versants avec les services de la DDTM, afin de préciser le contenu de ces études de danger, dont le coût s'élèvera probablement à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Suite à notre demande, une dérogation jusqu'en juillet 2023 a été demandée pour la réalisation de ces études. Il est proposé de commencer à les budgétiser dès cette année. Une somme de 18 630 € est prévue à cet effet.

M. Philippe DUFOUR s'inquiète des conséquences suite aux résultats de ces études de danger, notamment financières. Cela risque de mettre en péril des projets d'aménagements hydrauliques complémentaires.

M. Bruno PAULMIER fait remarquer que dans le cas de plusieurs ouvrages, il est très improbable qu'une brèche s'ouvre en même temps sur tous les ouvrages à la fois. D'autant qu'une ouverture de brèche n'est pas soudaine, il y a souvent des signes avant-coureurs

M. Laurent BOUDIN s'étonne également de ces études de danger sur le risque de rupture, alors que la surveillance régulière des ouvrages est assurée dans les syndicats de bassins versants.

Entretien

Comme chaque année, l'entretien des ouvrages sera externalisé pour partie (budget prévu : 8 000 €) et réaliser en régie avec location de machine (pour un budget de 2 000 €) pour le reste. Il est également nécessaire de prévoir un chantier d'élagage d'arbres sur l'ouvrage RD925 à Veules (budget prévu : 2 000 €).

La commission agricole réunie le 18 février 2022 propose les actions suivantes pour 2022 :

- Plantations de haies avec un budget de 25 000 € pour un marché de plantations et 2 000 € d'achat de plants pour des plantations réalisées en régie. Le syndicat de bassins versants sollicitera les aides possibles, en fonction des appels à projet en cours
- L'appui financier à l'implantation de miscanthus sur les zones ayant un rôle hydraulique ; le projet déposé par l'EARL Olivier et validé par la commission agricole en 2021 n'a pu recevoir l'aide financière du syndicat, pour des questions de non ouverture de la bonne ligne comptable. Il est budgétairement reconduit en 2022. D'autres projets pourraient également être soutenus en 2022.

Le récapitulatif de la programmation BASSIN VERSANT 2022 est présenté dans le tableau ci-dessous :

PROGRAMMATION 2022							
BV / HD	Ouvrage / secteur	Type intervention	Commune	FCT 2022	INVT 2022	REPORT 2022	Compte
EMPRUNT							
ETUDES							
BV	Chemin du Val	Maitrise d'œuvre + DLE	Veules les Roses			5 000,00 €	2031
BV	Chemin du Val	Topographie	Veules les Roses			1 000,00 €	2031
BV	Chemin du Val	Etudes géotechniques	Veules les Roses			4 000,00 €	2031
BV	Hollandais + Silleron	Maitrise d'œuvre - débit de fuite	Veules les Roses			7 000,00 €	2031
BV	Ouvrage ZA Greuville	Plan recolement	Luneray		500,00 €		2031
BV	Ouvrages non déterminés	Etude de danger			16 427,00 €		2031
TRAVAUX							
BV	Bourg Dun	Fossé rte Beaufournier			1 230,00 €		2128
BV	Luneray chene à riole	travaux rue du Prêche			5 800,00 €		2128
BV	Brametot 29	Grille devant cana rte Crasville			1 000,00 €		2128
BV	RD89	Grille devant cana fuite			1 000,00 €		2128
BV	La Chapelle	Fossé RD 89		8 400,00 €			611
BV	Blengre	Acquisitions foncières				3 000,00 €	2111
BV	Potay M9	Curage		21 120,00 €			6135
BV	Potay 5-6	Curage		12 100,00 €			6135
BV	Ouvrages Veules	Curage		400,00 €			6135
BV	bv	Travaux mare		7 700,00 €			
BV	Gonzeville/La Gaillarde	travaux divers			8 665,00 €		
HD	bv	Haies marché 2022			25 000,00 €	23 700,00 €	2121
HD	bv	Achat plants 2022			2 000,00 €		2121
BV	bv	location matériel topo		200,00 €			611
HD	Fascines	Pieux			1 000,00 €		60633
	Divers	frais notaire bails environnementaux		2 000,00 €			6227
HD	Divers	Expé Myscanthus R. Olivier			2 200,00 €		204
ENTRETIEN							
BV	Tous	Entretien / marché Fauche		8 000,00 €			611
BV	Tous	Entretien / Location machine		2 000,00 €			611
BV	RD 925	Broyage - élagage RD 925		2 000,00 €			61521
				63 920,00 €	64 822,00 €	43 700,00 €	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide la programmation bassin versant 2022.

7- LISTE DES OUVRAGES GERES PAR LE SYNDICAT

D'après l'article 2 de ses statuts « objet et compétences », le Syndicat doit établir la liste des systèmes d'endiguement et des aménagements hydrauliques qu'il gère, entretient et surveille dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations). La liste et la localisation des ouvrages doivent être établies par délibération.

La liste des ouvrages ainsi que leur localisation (commune, parcelle) est proposée dans le tableau ci-après.

bassin versant	nom ouvrage	commune	lieu-dit	parcelle	type ouvrage	réalisation par autres collectivités	réalisation SMBV
Brametot	Brametot 27	Autigny / Crasville la Rocquefort	Bois de Crasville	ZB B54,55, 56, 57,87	barrage avec prairie inondable		2003
	Brametot 29	Autigny	La cote	ZA 7 ZA 8	barrage avec prairie inondable		2005-2006
Canville	Canville 31-RD108	Autigny	Les fossettes	ZC 99	barrage en appui sur remblai routier		2004
	Canville 33	Autigny	Le bois Labarbe	ZA35 ZD 12	barrage avec prairie inondable		2005
	Canville 24-26	Autigny	Cote de la Hayette	ZC 23	barrage avec prairie inondable		2018
	Mare Reuville	Reuville	Amontot	A 166	mare	SIVOM Cx Mar.	
Lunery	Blengre	Bourg-Dun	Blengre	AI 60	barrage avec prairie inondable		2001
				AI 61			
				AI 89			
				AI 48			
				AI 90			
	La Côte	AK 32					
	Potay M/9	Saint Pierre le Vieux	le Bois Marquis	ZC35 ZD 21	barrage avec prairie inondable		2005
	Ronchay n°2	Lunery (limite Greuville)	Le Rio	ZE 75	barrage avec prairie inondable		2006
				ZE 88			
				ZE 90 ZE 92			
Val Lubin	Gruchet St Siméon	Le Bourg	AC 327	barrage en appui sur remblai "voie verte"		2003	
Résidence la Cavée	Lunery	La Gare	AD 435	bassin		2003	
Potay 5-6	La Gaillarde	Au bosquet	ZH98	bassin		2002	
		Le longchamp	ZH 96				
ZA Greuville	Lunery	La plaine de la Gare	AD 419	bassin	Com com Terroir de Caux		
Bourville	Bourville 22	Bourville	Fond de Frebourg	ZD18 ZC 75	barrage avec prairie inondable		2011
	Houdetot RD 437	Houdetot	plaine du moulin d'Ermenouville	ZC 77	barrage avec prairie inondable		2018
				A 479 A 480			
La Chapelle	RD89	La Chapelle sur Dun	Plaine de St Pierre	A 479 A 480	bassin		2002
	Bassin brûlé sivom n°6	La Chapelle sur Dun	A la butte	A341	bassin	SIVOM Cx Mar.	
	Au Bosquet RD 89 sivom n°3	La Chapelle sur Dun	Au bosquet	ZK14	bassin	SIVOM Cx Mar.	
		La Chapelle sur Dun		ZK16			
	Cour des Cadets	La Gaillarde	La Cour des Cadets	B 395	bassin	SIVOM Cx Mar.	
Les Grès sivom n°5	St Pierre le Vieux	plaine de la Chapelle	ZI 12	bassin	SIVOM Cx Mar.		
Veules Est	Silleron Amont	Houdetot	plaine de Silleron	ZA 47	barrage	SIVOM Cx Mar.	
				ZA 48			
				ZA 21			
	Silleron Aval	Angiens		B348	barrage	SIVOM Cx Mar.	
	Mare Cadinot	Angiens		B68	mare	SIVOM Cx Mar.	
B 69							
B 70							
Veules périphérie	Les Hollandais	Veules		AD195	bassin	SIVOM Cx Mar.	
	Crucifix	Veules	Chemin du Crucifix	AD194	bassin	SIVOM Cx Mar.	
	Les Abattoirs	Veules	Chemin qu'il faut	ZA45	barrage avec prairie inondable	SIVOM Cx Mar.	
	Cavée d'Iclon	Veules	Cavée d'Iclon	ZE11	bassin		2003
Veules Ouest	RD925	Veules		ZC16	bassin	commune de Veules les Roses	
				ZC 38			
	Digue de la Plaine	Blosseville	Plaine de Manneville	ZH22 ZH 25	barrage avec prairie inondable		2010

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide la liste des ouvrages à joindre à l'article 2 des statuts.

8 – PROGRAMMATION RIVIERE 2022

7.1 Bilan de l'année 2021

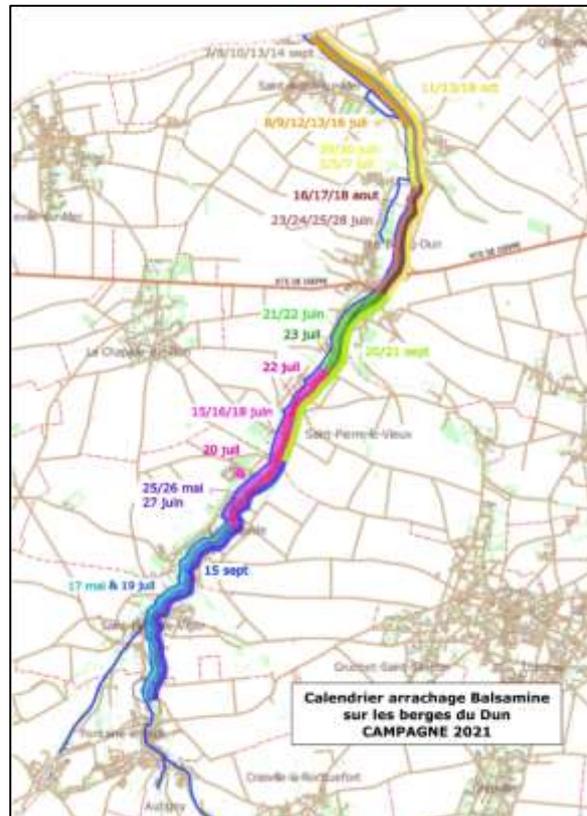
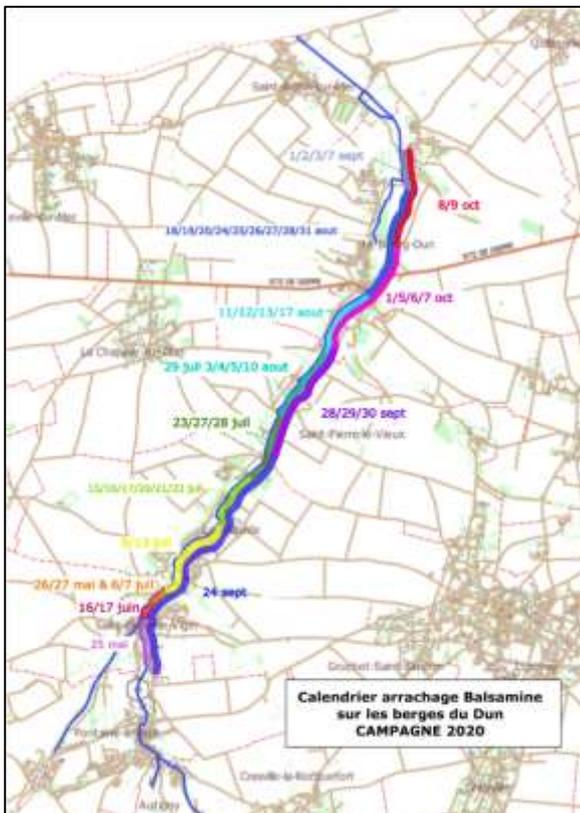
Delphine HEUDRON présente les travaux réalisés :

Commune	Propriété	Contenu
St Pierre le Viger	M. Brest	Talutage, plançonnement sur un linéaire de 33 m.
Veules-les-Roses	Mme Furon Charpentier	Stabilisation de berges par tressage sur 60 ml
Veules-les-Roses	M. Leterrier	Réalisation d'un tressage
St Pierre-le-Viger	Les tisserands	Curage et taille des saules d'un tressage
Veules-les-Roses	« Ilôt Rondeau »	Entretien taille de saules
Fontaine-le-Dun	Amont rue André Raimbourg	Entretien taille de saules

A cela s'ajoutent les opérations courantes d'entretien sur la Veules :

- Hydrocurage (15,5 j)
- Faucardage (3 j)
- Nettoyage de l'Abreuvoir, retrait des hélophytes

Elle fait le bilan de l'opération « lutte contre la balsamine de l'Himalaya en 2020 et 2021.



Si en 2020, la campagne d'arrachage n'était pas allée au-delà de la station d'épuration du Bourg-Dun, en 2021, la totalité du linéaire du Dun a été parcourue, 3 fois.

Delphine HEUDRON récapitule le budget de cette opération sur les 2 campagnes 2020 et 2021, pour laquelle une subvention du Feader est sollicitée.

M. Philippe DUFOUR rappelle ici le travail administratif important à fournir pour l'obtention de ce type de subventions (Balsamine, Haies) tant pour le montage du dossier de candidature que pour le règlement qui nécessite de rassembler de nombreuses pièces justificatives.

La lutte contre la balsamine de l'Himalaya se poursuit cette année avec les moyens de l'équipe du syndicat pour la surveillance et l'arrachage. La communication auprès des riverains sera poursuivie et renforcée en 2022.

Cout de l'opération 2020-2021	
Interactif 2020 + 2021	35 000 €
SMBV	21 470 €
Km	428 €
Repas	1 051 €
Matériels (waderns, poubelles, sécateurs...)	1 152 €
TOTAL	59 101 €
Subvention attendue FEDER	41 370 €

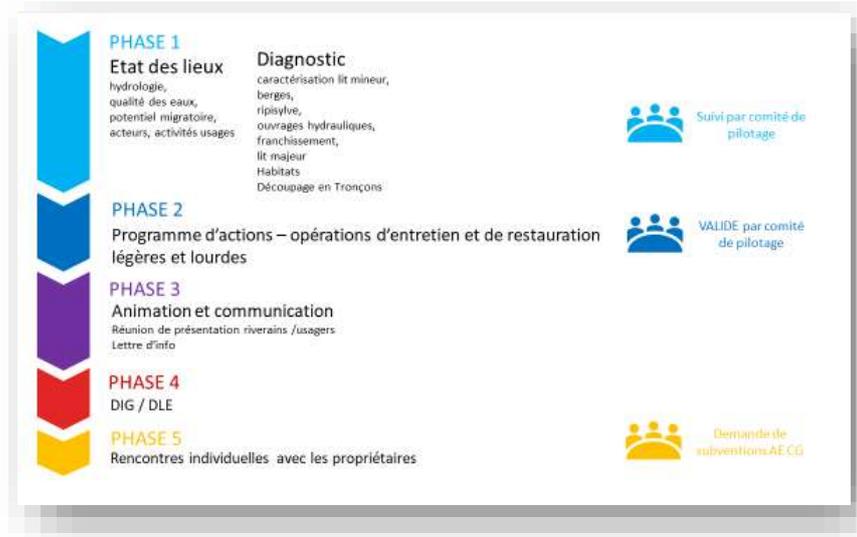
7.2 La programmation 2022

La programmation a été élaborée par la commission rivière du 7 mars 2022.

La commission reconduit le projet de **PLAN PLURIANNUEL D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION sur le Dun (PPRE)**, qui permettra de :

- Faire un bilan après 20 années de réalisation
- Définir les besoins d'entretien sur le Dun non réalisé par les riverains
- Réfléchir et établir un cadre juridique aux actions du syndicat
- Donner au syndicat la possibilité de solliciter les aides financières de l'Agence de l'eau et du Département pour des travaux.

Ce plan se déroulera selon les étapes suivantes décrites ci-contre.



Le cahier des charges a été défini et une consultation lancée auprès de plusieurs bureaux d'études.

Le bureau d'études retenu est SOGETI avec une proposition à 58 440 € TTC (un budget de 40 000 € avait été programmé en 2021, le complément sera proposé au budget 2023).

Cette opération reçoit le soutien financier de l'Agence de l'eau (50%) et du Département 76 (30%). Le plan de financement de ce PPRE est le suivant :

	Montant
Proposition SOGETI TTC	58 440 €
Subventions attendues AESN	24 350 €
Subventions attendues CG76	14 610 €
Autofinancement SMBV	19 480 €

TRAVAUX

Commune	Propriété	Contenu	Coût
St Pierre-le-Vieux	Mme PAQUET	Réalisation d'un tunage pour le maintien de la berge.	3 000 €
Autres sites		Urgences	1 000 €

PIEGEAGE

M. Philippe DUFOUR, Président, rappelle que les berges du Dun sont envahies par les rats musqués et les ragondins, classés en tant qu'espèce exotique envahissante. Ils rendent les berges instables en creusant leurs terriers et galeries. Le développement des populations est rapide, voir exponentiel.

Il propose donc à l'assemblée de poursuivre le partenariat avec les piégeurs agréés :

- prêt de cages
- prime identique quel que soit l'animal, soit 10 € à la queue (de rat musqué ou de ragondin).

M. BELLIERE de Benesville réagit quant au montant de la prime à la queue qu'il trouve trop élevé.

M. Philippe DUFOUR rappelle que le piégeage est très chronophage c'est pourquoi, le syndicat souhaite qu'il soit réalisé par le(s) piégeur(s) agréé(s). Pour le moment, un seul piégeur agréé est identifié sur le territoire. Le syndicat a consulté une société, qui n'a pas répondu. Le piégeage sur un cours d'eau est plus fastidieux et donc économiquement moins « rentable » par rapport à un site défini comme un lagunage par exemple.

M. Christophe DUBOSC indique qu'il y a un piégeur agréé sur la commune de Bourville.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à la majorité des membres présents,

Abstention : M. Didier BELLIERE

autorise le prêt des cages aux piégeurs agréés, approuve la prime de 10 € par queue tout animal confondu (rat musqué ou ragondin), versée uniquement aux piégeurs agréés.

La synthèse de la programmation RIVIERE est présentée dans le tableau ci-dessous :

PROGRAMMATION RIVIERE 2022								
BV / HD	Rivière	Type intervention	Commune	FCT 2022	INVT 2022	REPORT 2021	Compte	
ETUDES								
RIV	Dun	Plan de restauration et entretien	toutes		- €	40 000,00 €	2031	- €
TRAVAUX								
RIV		Travaux imprévus (location matériel)		1 000,00 €			611/6135	1 000,00 €
RIV		Travaux Mme PAQUET	St Pierre le Vieux	3 000,00 €				
ENTRETIEN / MATERIEL								
RIV	Dun	Lutte contre la Balsamine chantier insertion	toutes	- €			611	- €
RIV	Dun	Participation queue de rat	toutes	500,00 €			6188	500,00 €
RIV		Dati protection travailleur isolé		377,00 €			6262	377,00 €
				4 877,00 €	- €	40 000,00 €		

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide la programmation rivière 2022.

9- BUDGET 2022

Philippe DUFOUR présente le budget prévisionnel pour 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT- DEPENSES

COMPTES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Prévisionnel	Dépenses réelles	PROPOSITIONS
		2021	2021	2022
OPERATIONS REELLES				
002	Deficit de fonctionnement			
Chapitre 011	Charges à caractère général	101 225,00 €	62 473,49 €	87 312,00 €
60	Achats	6 270,00 €	4 868,94 €	5 500,00 €
60622	Carburant	2 900,00 €	2 848,52 €	3 000,00 €
60623	Alimentation	100,00 €	0,00 €	50,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00 €	1 490,89 €	1 500,00 €
60633	Fournitures de voirie	1 470,00 €	391,93 €	500,00 €
60636	Vêtements de travail	500,00 €	137,60 €	300,00 €
6064	Fournitures administratives	300,00 €	0,00 €	150,00 €
61	Services extérieurs	80 965,00 €	52 058,71 €	71 482,00 €
611	Prestations de services	29 400,00 €	25 067,16 €	9 200,00 €
6132	Location immobilière	2 450,00 €	2 200,00 €	2 250,00 €
6135	location mobilière	17 600,00 €	9 341,40 €	46 232,00 €
61521	Entretien de terrains	18 600,00 €	2 493,00 €	2 000,00 €
615228	Autres bâtiments	0,00 €	122,05 €	0,00 €
61551	Entretien et réparation sur matériel roulant	1 500,00 €	1 330,73 €	2 250,00 €
	Entretien et réparations sur d'autres biens mobiliers			
61558		1 500,00 €	1 514,98 €	1 500,00 €
6156	Maintenance	3 600,00 €	4 029,75 €	3 500,00 €
6161	Primes d'assurance	4 335,00 €	4 921,84 €	3 050,00 €
6184	Versement à des organismes de formation	1 500,00 €	858,00 €	1 000,00 €
6188	Autres frais divers	500,00 €	180,00 €	500,00 €
62	Autres services extérieurs	13 970,00 €	5 545,84 €	10 330,00 €
6225	Indemnité au comptable	50,00 €	0,00 €	50,00 €
6227	Frais d'actes	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonie	1 360,00 €	120,00 €	750,00 €
6238	Frais divers de publicité...	6 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
6251	Voyages et déplacements	300,00 €	0,00 €	300,00 €
6261	Frais d'affranchissement	210,00 €	34,50 €	100,00 €
6262	Frais de télécommunication	1 500,00 €	1 233,86 €	1 300,00 €
627	Frais bancaires	300,00 €	0,00 €	300,00 €
6281	Concours divers	2 100,00 €	1 241,00 €	1 500,00 €
	Remboursements de frais à d'autres organismes			
62878		100,00 €	443,46 €	500,00 €
6288	Divers services extérieurs	50,00 €	2 473,02 €	2 530,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	153 166,00 €	132 087,07 €	147 030,00 €
63	Impôts taxes et versements sur rémunérations	630,00 €	579,43 €	630,00 €
6332	Cotisation au FNAL	80,00 €	72,48 €	80,00 €
6336	CNFPT et CDGFPT	550,00 €	506,95 €	550,00 €
64	Charges de personnel	152 536,00 €	131 507,64 €	146 400,00 €
6411	Personnel titulaire	100 000,00 €	24 808,35 €	0,00 €
64111	Personnel titulaire	0,00 €	62 552,71 €	100 000,00 €
6413	personnel non titulaire	0,00 €	1 400,08 €	5 500,00 €
64131	personnel non titulaire	10 000,00 €	3 203,83 €	0,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	14 000,00 €	11 958,73 €	12 500,00 €
6453	Cotisation aux caisses de retraite	23 000,00 €	21 839,61 €	22 000,00 €
6454	cotisation assedic	200,00 €	186,48 €	200,00 €
6455	cotisation pour assurance personnel	4 200,00 €	3 441,55 €	3 700,00 €
6475	médecine du travail	500,00 €	213,30 €	500,00 €
6488	autres charges de personnel	636,00 €	1 903,00 €	2 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	21 505,00 €	19 275,57 €	21 105,00 €
6531	Indemnités des élus	20 000,00 €	18 187,35 €	20 000,00 €
6533	Cotisation retraite	1 500,00 €	1 086,59 €	1 100,00 €
65888	charges diverses de gestion courante - PAS	5,00 €	1,63 €	5,00 €
Chapitre 66	Charges Financières	9 000,00 €	8 523,67 €	9 300,00 €
66111	Intérêts des emprunts	8 500,00 €	8 461,64 €	8 800,00 €
6615	interets des comptes courants debiteurs	500,00 €	62,03 €	500,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	100,00 €	0,00 €	100,00 €
6711	Intérêts Moratoires	100,00 €	0,00 €	100,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT			222 359,80 €	264 847,00 €
OPERATIONS D'ORDRE				
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 634,00 €	62 633,49 €	74 975,00 €
6761	Différence sur réalisation	500,00 €	500,00 €	
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations	62 134,00 €	62 133,49 €	74 975,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			62 633,49 €	74 975,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		347 630,00 €	284 993,29 €	339 822,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT- RECETTES

Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	153 166,00 €	132 087,07 €	147 030,00 €
63	Impôts taxes et versements sur rémunérations	630,00 €	579,43 €	630,00 €
6332	Cotisation au FNAL	80,00 €	72,48 €	80,00 €
6336	CNFPT et CDGFPT	550,00 €	506,95 €	550,00 €
64	Charges de personnel	152 536,00 €	131 507,64 €	146 400,00 €
6411	Personnel titulaire	100 000,00 €	24 808,35 €	0,00 €
64111	Personnel titulaire	0,00 €	62 552,71 €	100 000,00 €
6413	personnel non titulaire	0,00 €	1 400,08 €	5 500,00 €
64131	personnel non titulaire	10 000,00 €	3 203,83 €	0,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	14 000,00 €	11 958,73 €	12 500,00 €
6453	Cotisation aux caisses de retraite	23 000,00 €	21 839,61 €	22 000,00 €
6454	cotisation assedic	200,00 €	186,48 €	200,00 €
6455	cotisation pour assurance personnel	4 200,00 €	3 441,55 €	3 700,00 €
6475	médecine du travail	500,00 €	213,30 €	500,00 €
6488	autres charges de personnel	636,00 €	1 903,00 €	2 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	21 505,00 €	19 275,57 €	21 105,00 €
6531	Indemnités des élus	20 000,00 €	18 187,35 €	20 000,00 €
6533	Cotisation retraite	1 500,00 €	1 086,59 €	1 100,00 €
65888	charges diverses de gestion courante - PAS	5,00 €	1,63 €	5,00 €
Chapitre 66	Charges Financières	9 000,00 €	8 523,67 €	9 300,00 €
66111	Intérêts des emprunts	8 500,00 €	8 461,64 €	8 800,00 €
6615	interets des comptes courants debiteurs	500,00 €	62,03 €	500,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	100,00 €	0,00 €	100,00 €
6711	Intérêts Moratoires	100,00 €	0,00 €	100,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT			222 359,80 €	264 847,00 €
OPERATIONS D'ORDRE				
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 634,00 €	62 633,49 €	74 975,00 €
6761	Différence sur réalisation	500,00 €	500,00 €	
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations	62 134,00 €	62 133,49 €	74 975,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 022	Dépenses Imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			62 633,49 €	74 975,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			347 630,00 €	339 822,00 €

SECTION DE D'INVESTISSEMENT – DEPENSES - RECETTES

Comptes	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	PROPOSITIONS		
		Reports	Nouveaux crédits	Total
001	Report du déficit d'investissement			0,00 €
OPERATIONS REELLES				
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	33 450,00 €	33 450,00 €
1641	Emprunts en Euros	0,00 €	32 400,00 €	32 400,00 €
16818	Autres Emprunts	0,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	57 000,00 €	16 927,00 €	73 927,00 €
2031	Frais d'études et insertion		16 927,00 €	
2033	Frais d'insertion	57 000,00 €	0,00 €	73 927,00 €
2051	Logiciels		0,00 €	
Chapitre 204		0,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
20422	financement Myscanthus EARL Olivier	0,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
Chapitre 21	Immobilisations incorporelles	26 400,00 €	53 095,00 €	79 495,00 €
2111	Terrains nus		0,00 €	
2118	Indemnisation		0,00 €	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		27 000,00 €	
2128	Autres agencements et aménagements	26 400,00 €	25 395,00 €	79 495,00 €
2158	Outils et matériel technique		500,00 €	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		200,00 €	
2182	Matériel de transport		0,00 €	
2188	Autres immobilisations		0,00 €	
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2312	Autres immobilisations-terrain			
2318	Autres immobilisations incorporelle			
OPERATIONS D'ORDRE				
Chapitre 040	Opération transfert entre section	0,00 €	22 575,00 €	22 575,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0	Intégration des frais d'études			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		83 400,00 €	128 247,00 €	211 647,00 €

Comptes	RECETTES D'INVESTISSEMENT	PROPOSITIONS		
		Reports	Nouveaux crédits	Total
OPERATIONS REELLES				
Chapitre 001	Excédent d'investissement reporté			83 722,00 €
Chapitre 023	Transfert de fonctionnement			0,00 €
Chapitre 024	Cession d'immobilisation			0,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers...	0,00 €	4 450,00 €	4 450,00 €
10222	FCTVA	0,00 €	4 450,00 €	4 450,00 €
1068	Besoin autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	36 000,00 €	12 500,00 €	48 500,00 €
1322	Subventions de la Région	24 000,00 €	12 500,00 €	36 500,00 €
1323	Subventions du département	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
1328	Autres (AESN)	28 000,00 €	0,00 €	28 000,00 €
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunt en Euros			
Chapitre 21	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2111	Terrains nus			
OPERATIONS D'ORDRE				
Chapitre 040	opération transfert entre section	0,00 €	74 975,00 €	74 975,00 €
28	Amortissements	0,00 €	74 975,00 €	74 975,00 €
Chapitre 041	opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2031	Intégration des frais d'études			
2033	Intégration des frais d'insertion			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				211 647,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2022 pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement de 329 822 € et un montant équilibré en dépenses et en recettes d'investissement de 211 647 €.

Delphine HEUDRON présente les participations communales pour chaque intercommunalité et commune, inchangées par rapport à 2021 :

- Communauté de Communes de la Cote d'Albâtre : 166 465.95 €
- Communauté de Communes Terroir de Caux : 81 644.88 €
- Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville : 13 246 €
- Benesville : 693.88 €
- Bretteville St Laurent : 1154.59 €
- Canville les Deux Eglises : 1 940.19 €
- Gonzeville : 784.94 €
- Pretot Vicquemare : 97.50 €
- Reuville : 611.53 €

10- FISCALISATION DES PARTICIPATIONS COMMUNALES

Six communes membres du Syndicat versent une participation communale au titre des actions Hors GEMAPI. Certaines d'entre elles souhaitent la fiscaliser, les autres restant sur le principe de la budgétisation pour l'année 2022.

Le Syndicat et les communes doivent respecter la procédure suivante :

- ① le Syndicat délibère pour fiscaliser l'ensemble des participations pour les 6 communes (Reuville, Pretot-Vicquemare, Gonzeville, Benesville, Bretteville-Saint-Laurent et Canville les deux Eglises)
- ② Parmi ces 6 communes, celles qui souhaitent encore budgétiser les participations devront délibérer pour s'opposer à cette fiscalisation.
- ③ Si aucune délibération n'est prise par la commune, la fiscalisation sera appliquée d'office et pour 100 % de la participation prévue.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte de fiscaliser les participations communales 2022 pour les **6 communes mentionnées ci-dessus**, sachant qu'elles auront ensuite 40 jours pour s'y opposer après réception du montant de leur participation.

11- LIGNE DE TRESORERIE

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le SMBV Dun Veules décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie interactive » d'un montant maximum de 100 000 euros dans les conditions suivantes :

• Montant :	100 000 euros
• Durée :	12 mois
• Taux d'intérêt :	Estr flooré à 0 + marge de 1.00%
• Périodicité de facturation des intérêts :	Mensuelle
• Paiement des intérêts :	Chaque mois civil par débit d'office
• Frais de dossier :	Exonération
• Commission d'engagement :	200 euros
• Commission de gestion (Option «) :	Néant
• Commission de mouvement :	Exonération
• Commission de non-utilisation :	0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen ; périodicité identique aux intérêts

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne Normandie et à procéder sans autre délibération aux demandes

de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la caisse d'épargne Normandie.

12 – ADHESION A L'AREAS

Le **Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer à l'AREAS** pour la somme de 646 € pour l'année 2022.

13- ADHESION A L'ASYBA

Le **Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer à l'Association des SYndicats de BAssins versants (ASYBA)** pour la somme de 600 € pour l'année 2022.

Philippe DUFOUR précise que la cotisation à l'ASYBA à augmenter, afin que cette dernière se donne les moyens de conduire de nouvelles actions, notamment sur le volet juridique.

14- TEMPS ANNUEL DE TRAVAIL

Le Président expose au comité syndical les modalités règlementaires relatives à :

- La fin du régime dérogatoire
- La durée annuelle des congés annuels et autorisations spéciales d'absence
- Le nombre de jours d'aménagement et de réduction de temps de travail (ARTT)
- La journée de solidarité.

Il indique que le Syndicat respecte bien l'ensemble de ces dispositions et garantit ainsi la réalisation effective des 1607 heures pour ses agents à temps complet.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide ces dispositions.

15- DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Depuis 2007, dans le cadre de leur politique d'accompagnement social à l'emploi, les collectivités locales et leurs établissements ont la possibilité de participer financièrement aux contrats souscrits par leurs agents en matière de santé et/ou prévoyance, pour faciliter l'accès aux soins et couvrir la perte de rémunération en cas d'arrêt prolongé de travail lié à une maladie ou un accident.

Ce dispositif de protection sociale complémentaire permet actuellement aux employeurs publics de participer :

- soit aux coûts des contrats individuels souscrits directement par les agents dès lors que ceux-ci sont labellisés, c'est-à-dire référencés par des organismes accrédités,
- soit aux coûts des contrats souscrits par les employeurs eux-mêmes auprès de prestataires mutualistes, dans le cadre d'une convention dite de « participation » signée après une mise en concurrence afin de sélectionner une offre répondant aux besoins propres de leurs agents. Cette procédure peut être conduite par la collectivité elle-même ou être confiée au Centre de Gestion agissant de manière groupée pour toutes les collectivités intéressées.

Dans le but d'harmoniser les pratiques et les droits entre la fonction publique et les entreprises privées, le législateur a souhaité engager une réforme de la protection sociale complémentaire : la participation financière des employeurs publics, jusqu'à présent facultative, deviendra obligatoire au :

- **1^{er} janvier 2025** pour les **contrats de prévoyance** souscrits par la voie de la labellisation ou de la convention de participation. L'aide de l'employeur sera au minimum de **20% d'un montant** référencé précisé par décret.
- **1^{er} janvier 2026** pour les **contrats de santé** souscrits par la voie de la labellisation ou de la convention de participation. L'aide de l'employeur sera alors de **50% minimum** d'un montant précisé par décret.

Pour la mise en œuvre de cette réforme au niveau local, l'ordonnance prévoit que les collectivités et leurs établissements organisent, au sein de leurs assemblées délibérantes, un débat sur la protection sociale complémentaire portant sur les enjeux de la protection sociale complémentaire, la nature des garanties envisagées, le niveau de participation de la

collectivité et sa trajectoire, le calendrier de mise en œuvre et l'éventuel caractère obligatoire des contrats sur accord majoritaire.

Le Président propose de :

- s'orienter vers l'application aux échéances prévues par la loi (1er janvier 2025 et 1er janvier 2026) ;
- participer aux conventions de participation proposées par les CDG Normands afin de mutualiser les coûts.

Et il ouvre le débat.

M. Jean Jacques THOMAS exprime son désaccord sur la proposition d'application aux échéances prévues. Il fait remarquer que sur sa commune, il a été constaté que certains agents n'ont pas de mutuelle et que l'anticipation de la participation de la collectivité améliorerait la couverture des agents.

M. Philippe DUFOUR prend connaissance de telle situation. Il indique cependant qu'aujourd'hui l'impact budgétaire d'une telle participation n'est pas connue et qu'il ne peut l'intégrer au budget cette année. Il propose que ce sujet soit abordé avant le budget 2023 avec des chiffres précis pour décider de l'anticipation ou non de la participation de la collectivité.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, :

- Prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux ;
- Décide de remettre ce point à l'ordre du jour lors d'un prochain comité syndical avec des chiffres précis quant à l'impact budgétaire d'une anticipation de la participation de la collectivité,
- Décide de participer aux conventions proposées par les CDG Normands afin de mutualiser les coûts, à l'échéance qui sera décidée lors du prochain comité syndical.

16- STAGE TRAME VERTE - TRAME BLEUE

Le Syndicat a proposé une offre de stage sur le thème « Trame Verte – Trame Bleue » dans le but de mieux appréhender les fonctionnalités complémentaires au rôle hydraulique des éléments paysagers que sont les haies et les mares. Les objectifs du stage sont les suivants :

- Identifier les éléments de Trame Verte (HAIES) et Bleue (MARES) de son territoire
 - Apprécier leur contribution à la biodiversité de notre territoire ;
 - Proposer des pistes d'amélioration (travaux)
 - Monter les dossiers techniques et chercher les financements ; étudier la possibilité d'intervention financière du syndicat...

Ce travail nécessite un stage d'une durée de 4 mois, qui sera rémunéré (dispositions légales des stages d'une durée supérieure à 2 mois).

La stagiaire recrutée est Melle Floriane ELIE, dont la mission commence ce jour.

Le comité syndical décide à l'unanimité des membres présents, de :

- VALIDER le recrutement d'une stagiaire pour travailler sur la thématique « trame verte et trame bleue »
- REMUNERER le/la stagiaire à hauteur de 515 € par mois.

17- INFORMATION : JOURNEE VISITE TERRAIN

Annulée pour des raisons sanitaires, l'équipe du syndicat propose de programmer la visite de terrain, initialement prévue en novembre 2020, le **VENDREDI 6 MAI 2022**.

La matinée sera consacrée au volet bassin versant, agriculture ; l'après-midi sera consacré au volet rivière.

Repas partagé. Cette journée est proposée aux délégués, aux conseillers municipaux voire à toute personne intéressée par ces sujets sur leur commune, sur inscription.

L'assemblée n'ayant pas de question, la séance est levée à 20h30.